



AFIRMINFO

FEVRIER 2012

La Citation à méditer :

« Qui ne se préoccupe pas de l'avenir lointain, se condamne aux soucis immédiats »
Confucius

VEILLE JURIDIQUE

Association Bilan Carbone®

La réalisation d'un bilan des gaz à effets de serre est obligatoire (la méthode française reconnue est celle du Bilan Carbone®) pour les entreprises privées employant plus de 500 personnes, les entreprises publiques employant plus de 250 personnes et les collectivités de plus de 50 000 habitants. Ce bilan doit être établi au plus tard pour le 31 décembre 2012 et mis à jour tous les 3 ans. (article 75 de la Loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » 13/07/2010).

La société **AFIRM** dispose de la Licence 2012 délivrée par l'Association Bilan Carbone®.

Prenez une longueur d'avance sur vos concurrents en réalisant dès maintenant votre Bilan Carbone® ! Le Bilan Carbone® peut être un pilier important pour le respect des exigences clients.

Pénibilité : le modèle de la fiche de prévention des expositions est paru

Pour chaque travailleur exposé à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels liés à des contraintes physiques marquées, à un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail susceptibles de laisser des traces durables identifiables et irréversibles sur sa santé, l'employeur doit consigner dans une fiche individuelle les conditions de cette exposition. (Code du travail art. L. 4121-3-1)

Deux décrets et un arrêté relatifs à cette « fiche de prévention des expositions à certains facteurs de risques professionnels » ont été publiés le 31 janvier 2012. La fiche d'exposition aux agents chimiques dangereux est abrogée par le décret n°2012-134.

Ces textes donnent le modèle de fiche et expliquent notamment les modalités de consignation, les mises à jour, les modalités de communication de la fiche au salarié concerné et au service de santé au travail. La fiche consigne les facteurs de risque, la période d'exposition et les mesures de prévention en place. Le travail en milieu hyperbare et le travail exposant à l'amiante font l'objet de fiches spécifiques.

Mise en conformité par rapport à la réglementation, accompagnement à la réalisation de Bilan Carbone®, évaluation de la pénibilité, assistance à la rédaction des fiches individuelles d'exposition à la pénibilité, veille et conseils juridiques, ...AFIRM vous accompagne selon vos besoins.

Contactez AFIRM.

ACCOMPAGNEMENT - FORMATION - INGENIERIE - RESSOURCE HUMAINE - MANAGEMENT DES RISQUES
SARL AFIRM - Capital 8000.00 € - RCS TOULON 451 327 829 Code APE : 7022Z

contact@afirm-conseil.fr - www.afirm-conseil.fr

PROVENCE MEDITERRANEE	AUVERGNE RHONE ALPES
372, Chemin du Val doux 83200 TOULON Siret n° 451 327 829 00011	10, montée de CHANTEMULE - 43140 LA SEAUVE SUR SEMENE Siret n° 451 327 829 00029
] 04 94 24 44 52] 04 71 61 02 03